

Commission de la formation et de la vie universitaire  
Séance du 27 mars 2018

Délibération n°2

Portant approbation de l'ouverture d'un **diplôme d'études supérieures universitaires (DESUP)**  
**« Approfondissements mathématiques post-master »**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le département de mathématiques souhaite faire évoluer son offre de formation à travers la création d'un diplôme d'études supérieures universitaires, c'est-à-dire un diplôme d'université du 3<sup>e</sup> cycle, intitulé « Approfondissements mathématiques post-master »,

Considérant que le principal objectif de ce diplôme est de proposer une préparation à l'agrégation externe de mathématiques à des étudiants déjà titulaires d'un master 2,

Considérant qu'il s'agit également d'attirer un nouveau public en offrant une formation de haut niveau au métier d'enseignant en mathématiques dans le secondaire,

Considérant que cette création n'engendrera aucun coût supplémentaire pour l'université puisque les étudiants inscrits dans ce nouveau diplôme viendront renforcer les effectifs des cours et travaux dirigés déjà proposés dans le cadre du master 2 mention Mathématiques, ou de l'école doctorale EM2P,

Considérant que cette formation ouvrira en septembre 2018,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 6

Membres absents et non représentés : 15

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

**Article unique** : approuve la création du DESUP « Approfondissements mathématiques post-master »

Le président de la commission  
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 27 juillet 2018  
Publié le : 01 octobre 2018